

■ CIVISME ENCORE ET TOUJOURS...

Au fil des « *Petits Ravellois* » et des « *Ravellois* », nous avons énumérés certaines règles de « bonne conduite » et énoncé certains arrêtés. Afin de bien vivre ensemble sur notre commune, il est, dommage mais nécessaire de faire un rappel : **Bruit**

Les travaux réalisés par les particuliers à l'aide d'outils (tondeuse, tronçonneuse, scie...) susceptibles de causer une gêne sonore ne peuvent être utilisés que :

Du lundi au vendredi : 8 h 30 à 12 h et 14 h 30 à 19 h 30

Samedi : 9 h à 12 h et 15 h à 19 h

Dimanche et jour férié : 10 h à 12 h

A la maison, les excès de décibels restent exceptionnels.

■ STATIONNEMENT – VITESSE

Afin de limiter l'encombrement des voies publiques, tout stationnement ou arrêt doit être placé sur les emplacements prédestinés de manière à gêner le moins possible la circulation. Le stationnement devant les portails, les portes de garage ou grange des voisins est à proscrire (sauf demande préalable auprès de ces mêmes voisins).

La place pour handicapés porte bien son nom : personne valide s'abstenir !
50 km/h merci de respecter le code de la route, trop de voitures traversent le bourg ou les hameaux à vitesse excessive.

■ PROPRETÉ – ENTRETIEN

Il est rappelé aux propriétaires de nos amis à quatre pattes qu'ils doivent ramasser « *les gros besoins de Médor* » ! Qu'il est interdit de les laisser devant les portes des habitations et dans les rues de notre village car non, elles ne portent pas bonheur ! Il en est de même pour les mégots, les bouteilles, canettes...

Pour tous vos déchets végétaux, non végétaux, de construction, de restauration, gravas et autres, nous vous rappelons que la déchèterie de Lezoux est à votre disposition. Nos chemins et fossés ne sont pas des décharges sauvages.

Pour les déchets verts le SBA met des broyeur à disposition :
<http://www.sba63.fr/bois-branches>

■ ECOBUAGE – FEUX DE PLEIN AIR

Interdiction de brûler à l'air libre ou à l'aide d'incinérateur les déchets végétaux et non végétaux

Les beaux jours arrivant les barbecues dans la nature sont interdits.

« La bonté est le principe du tact,
et le respect pour autrui
la condition première du savoir-vivre »

Henri- Frédéric Amiel

Le Petit Ravellois

LETTRE D'INFORMATION AUX HABITANTS JUILLET 2018 - N° 8

Ravelloises, Ravellois,

L'été arrive, c'est pour moi l'occasion de faire un bilan de ce début d'année et de vous tenir informés des activités à venir.

Ce premier semestre a une nouvelle fois, vu se dérouler de nombreux événements organisés par nos bénévoles toujours aussi efficaces, disponibles et dynamiques.

Parmi eux, le repas du CCAS qui a permis à 140 convives de profiter de la traditionnelle daube réchauffée dans le four des Courtioux.

Je noterai également la fin de la rénovation du four de la Morille par Art et Patrimoine. Je vous invite, lors d'une balade, à découvrir le fruit de leur travail dont ils peuvent être fiers.

Fierté que nos pompiers peuvent aussi adopter. Effectivement, lors de la commémoration du 8 mai, trois d'entre eux ont été mis à l'honneur pour leur montée en grade, je les félicite. N'hésitez pas à les contacter si vous souhaitez vous engager. Tous les volontaires sont les bienvenus.

Je soulignerai également l'enthousiasme des participants à l'animation « le cube en vadrouille », proposée par la médiathèque intercommunale et nos bénévoles. Cet enthousiasme permet de renouveler l'expérience et de vous proposer « bib en ballade »

le 6 octobre prochain.

Je ne peux citer toutes les actions et manifestations qui ont eu lieu ces derniers mois, mais je tiens à remercier vivement toutes celles et tous ceux qui s'investissent tout au long de l'année pour que notre village garde son âme.

Par ailleurs, toujours dans le cadre des actions menées depuis le début de notre mandat, l'équipe municipale et moi-même, mettons en œuvre différents travaux. En 2018, je mets l'accent sur deux projets importants. Tout d'abord, celui de la rénovation des trois classes de l'école, entamée en 2015 et étalée sur quatre ans, qui va arriver à terme cet été. Ensuite, le raccordement de la station d'épuration de La Morille à celle du bourg dont vous trouverez les détails dans l'article qui lui est consacré.

Vous trouverez également un article sur certaines règles de vie qu'il m'a semblé important de rappeler pour que cette période estivale reste agréable pour tous.

Profitez bien des beaux jours, dans le calme, et passez de bonnes vacances !

Le maire, Didier BLANC

Horaires d'ouverture au public de la mairie
Lundi 14 h à 17 h – mardi et jeudi 9 h à 12 h
mercredi et vendredi 9 h à 12 h et 14 h à 17 h

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

Raccordement de la station d'épuration de La Morille à celle du bourg

Notre commune compte deux stations d'épuration.

La principale, celle du bourg (située au lieu-dit Sous Chez Chervet) qui date de 1984 avec une capacité de 900 équivalent-habitants et celle de La Morille qui date de 1981 avec une capacité de 50 équivalent-habitants.

Les derniers comptes rendus d'activité de la station de La Morille démontrent que cette station est devenue obsolète pour plusieurs raisons :

- Son mauvais fonctionnement
- Sa complexité d'accessibilité qui rend les travaux difficiles et onéreux
- L'augmentation constante du nombre d'habitants raccordés

Après la synthèse des conditions d'exploitation et de fonctionnement des deux stations communales, deux solutions étaient envisageables :

- *Refaire totalement la station de La Morille*
- *Raccorder cette dernière à celle du bourg*

Notre objectif a été d'optimiser les coûts de fonctionnement et d'investissement.

La station du bourg permettant d'accueillir la charge que pourrait lui apporter celle de La Morille, notre choix c'est donc porté sur le raccordement à la station du Bourg qui est moins onéreux que des travaux d'amélioration ou qu'une nouvelle station.

Cela permet également, à plus long terme, de réduire le coût d'entretien à une seule agglomération d'assainissement.

De plus, son accessibilité reste plus fonctionnelle de part son implantation géographique.

Et, pour une vision à très long terme, située sur un terrain communal présentant une surface importante, elle autorise le cas échéant des travaux de renforcement et d'extension si cela devait être nécessaire.

Ce raccordement nécessite la pose d'un collecteur qui empruntera 325 m de chemins communaux et 175 m de la rue du château soit 500 m uniquement de voies communales.

Les travaux sont prévus pendant les mois de juillet et août et obligent la fermeture à la circulation de la rue du château pendant plusieurs jours. Les dates exactes vous seront communiquées dès que possible par affichage municipal et sur notre site Internet.

■ CCAS

Sa mission est une mission de solidarité. Il est de ce fait l'institution locale de l'action sociale orientée vers les personnes concernées.

C'est donc au profit de ces personnes que le repas annuel est organisé. Cette année c'est 140 repas qui ont été servis. Traditionnellement, la daube de bœuf est réchauffée dans le four des Courtioux avant de régaler les convives. Pensez à réserver en temps voulu pour l'année prochaine, repas prévu le 7 avril, car malheureusement, faute de réservation, nous avons dû refuser des personnes se présentant le jour même, nous prévoyons toujours quelles parts supplémentaires, mais cela n'a pas suffi.

Mise à disposition d'un point informatique public

Afin de faciliter l'accès à Internet à toutes les personnes qui peuvent en avoir l'utilité, nous avons installé un point informatique dans la mairie. Il est disponible aux horaires d'ouvertures au public.

■ MÉDIATHÈQUE

L'augmentation du nombre de bénéficiaires nous démontre la chance que nous avons d'avoir une médiathèque communale et, une intercommunale qui nous proposent un large choix d'animations.

Complété par le soutien et la volonté de nos bénévoles, cela nous permet d'animer des moments de jeux qui mêlent convivialité, partage intergénérationnel... Soit de beaux moments de vie !

Après trois animations réussies autour des jeux de société et jeux vidéo, nous vous proposons « Bib en balade » pour la prochaine saison. Date à retenir : 6 Octobre 2018.

Pour rappel, Christian et Madeleine vous accueillent les mercredis de 10 h à 11 h 30 place Paul Sabatier.

Votre carte est gratuite et permet l'accès libre à toutes les médiathèques de la communauté de commune.

La bibliothèque sera fermée les mercredis 08, 15 et 22 août

■ ENTRETIEN DES ÉVACUATIONS D'EAU PLUVIALES

Il est rappelé que l'entretien des accès, revêtement, tête de pont et buse permettant l'accès à sa propriété, est la charge du riverain propriétaire de l'ouvrage. Il est interdit de jeter quoi que ce soit dans les avaloirs d'eaux pluviales.

Retrouvez toutes les infos
sur notre site Internet
www.ravel63.fr